

Conseils sur la conduite à tenir en cas de gale commune

Référence : Avis du Haut Conseil de Santé publique du 9/11/2012 relatif à l'actualisation des recommandations sur la conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de gale.

ARS Poitou-Charentes
4 rue Micheline Ostermeyer – BP 20570
86021 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 42 30 50
ars-pch-contact@ars.sante.fr
www.ars.poitou-charentes.sante.fr



Janvier 2014

Qu'est-ce que la gale ?

C'est une affection sans gravité qui peut toucher tout le monde. Elle est due à un parasite de la famille des acariens, appelé « sarcopte », invisible à l'œil nu, qui creuse des petits tunnels sous la peau pour y déposer ses œufs. Il survit peu de temps en dehors du corps humain : 3 jours à 20°. La gale ne présente pas de risque de complication grave mais elle ne guérit pas sans traitement.



Quels sont les signes de la gale commune ?

La gale commune se caractérise par des démangeaisons, qui augmentent souvent la nuit, et des lésions sur la peau (boutons, croûtes, sillons, etc.). Ces lésions sont le plus souvent localisées entre les doigts, au niveau des poignets, coudes, aisselles, chevilles, genoux et autour du nombril, des fesses et des régions génitales. Le visage, le cou et le cuir chevelu ne sont en général pas touchés. Cette gale commune peut, en l'absence de traitement, s'étendre à tout le corps. On parle alors de gale profuse avec de nombreuses lésions cutanées et une atteinte fréquente du dos.

Comment se transmet-elle ?

La contamination se fait principalement par contact direct et prolongé « peau contre peau » avec une personne atteinte. La contamination par l'intermédiaire du linge est plus rare, et se fait principalement par partage de vêtements avec une personne atteinte. Le délai entre la contamination et l'apparition des démangeaisons et boutons, en moyenne d'un mois, peut varier de quelques jours à 1 mois et demi.

Que faire en cas de suspicion de gale ?

Le diagnostic de la gale est établi suite à une consultation médicale. Si le diagnostic de gale est posé, il faut alors traiter en même temps tous les membres de la famille (toutes les personnes vivant sous le même toit), même s'ils n'ont pas de symptôme de gale, ainsi que toute personne ayant eu un contact intime avec le malade (la gale est une infection sexuellement transmissible). Un nettoyage de tout le linge de la famille utilisé depuis 3 jours est également indispensable.

Comment se présente le traitement ?

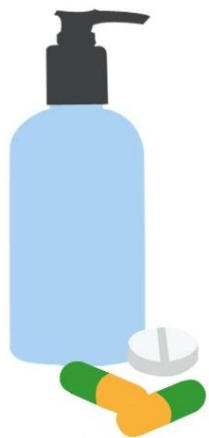
Le médecin traitant, selon votre situation, prescrira :

- la prise de comprimés remboursés par la Sécurité Sociale. Respecter l'ordonnance du médecin.
- et/ou une application de lotion sur la peau (actuellement non remboursée). Lire attentivement la notice et suivre le mode d'emploi.

Les recommandations actuelles préconisent, après ce premier traitement, une seconde prise de médicaments et/ou une seconde application une semaine plus tard.

Le premier traitement est à compléter par une désinfection de tout le linge utilisé depuis 3 jours et un nettoyage classique des locaux (voir ci-après).

Après traitement, les démangeaisons régressent le plus souvent en 2 à 3 jours, mais elles peuvent persister quelques semaines sans que ce soit un signe d'échec du traitement.



Comment prendre le traitement en cas de prescription de comprimé(s) ?

- Au réveil, prendre son petit-déjeuner
- 2 heures plus tard, prendre le traitement à la dose prescrite, en une seule fois, avec un grand verre d'eau, et attendre à nouveau 2 heures avant de manger.

Par exemple : petit déjeuner à 7h30, prise de comprimé(s) à 10h, déjeuner à 12h30.

- au coucher, prendre sa douche avec un savon liquide, se rincer abondamment et se sécher avec une serviette propre. Utiliser un

vêtement de nuit propre et du linge de lit propre.

Comment traiter le linge ?

Le lendemain du premier traitement (comprimé ou application de lotion), il faut nettoyer ou mettre en isolement tout le linge qui a pu être contaminé, c'est-à-dire utilisé dans les 3 jours précédant le traitement : vêtements, serviettes de toilette, serviettes de table, draps ou housses de couette, taies, ainsi que les doudous, chaussons, chaussures.



Il convient de se protéger lors de la manipulation de ce linge en portant des gants puis :

- Lavage en machine à 60° de tout le linge supportant cette température de lavage.
- Pour le linge qui ne supporte pas un lavage à 60° : mise en quarantaine dans un local à 20° ou plus pendant 3 jours dans un sac plastique hermétique (type sac poubelle), puis lavage à 30°.
- Si le lavage est impossible, comme pour certaines chaussures : mise en quarantaine dans un local à température de 20° ou plus, pendant 3 jours dans un sac plastique hermétique (type sac poubelle).

D'autre part, les tissus fragiles (comme certains doudous) peuvent également être placés dans un sac plastique et mis au congélateur à -24° pendant 1 nuit.

Et le reste de la maison ?

En cas de gale commune, il n'y a pas besoin de traiter la maison avec un acaricide (produit potentiellement toxique). Un nettoyage simple des locaux et du mobilier suffit : passer l'aspirateur au maximum de puissance dans toute la maison et sur les fauteuils et canapés puis jeter immédiatement après les sacs à aspirateur utilisés.

Mon enfant peut-il fréquenter l'école s'il a la gale ?

Votre enfant devra rester à la maison pendant 3 jours après le début du traitement. L'éviction scolaire pour ses frères et sœurs (sans symptôme de gale) n'est pas nécessaire.

Pourquoi faut-il prévenir l'établissement scolaire si mon enfant a la gale ?

Il est important de prévenir l'établissement scolaire pour qu'il mette en place les mesures de gestion appropriées et éviter ainsi la diffusion de la gale. À cet effet, une information générale aux parents sera faite, dans le respect de l'anonymat de l'enfant atteint, afin que les éventuels autres cas soient dépistés et traités. La désinfection des locaux et du matériel par un produit acaricide (potentiellement toxique) n'est pas préconisée et il n'y a pas de contagion possible par les cahiers ou stylos. Si votre enfant fréquente la maternelle, le linge utilisé (notamment pour la sieste des enfants) sera lavé et les locaux nettoyés. Une vigilance particulière sera portée sur le respect de l'hygiène des mains. Les échanges de

vêtements, doudous, seront fortement déconseillés. Si votre enfant est interne, des mesures spécifiques seront prises pour le traitement des élèves partageant sa chambre.

Que faut-il faire si un cas de gale est signalé dans l'établissement scolaire fréquenté par mon enfant ?

Il n'y a pas de traitement préventif. Les mesures recommandées sont des mesures d'hygiène habituelles. Notamment : se laver les mains régulièrement, avoir des ongles courts et brossés, éviter les échanges de vêtements, doudous.

Par ailleurs, cette information doit vous permettre d'être vigilant, de consulter votre médecin si votre enfant se gratte et a des petites lésions sur la peau, et d'informer le responsable de l'établissement scolaire si le diagnostic de gale est confirmé.

